

LETTRE DES AMIS n° 134

* DATES À RETENIR

• **Mardi 28 mai, à 9 heures : Réouverture des Archives municipales de Toulouse** dans les nouveaux locaux des Réservoirs de Périole. Pour s'y rendre : Faubourg Bonnefoy, rue Veillon, rue du Réservoir, rue des Archives. Autobus SEMVAT n° 38 : descendre à l'arrêt Sainte-Hélène.

• **Samedi 1er juin : sortie dans le département du Gers.** Visite de la cathédrale d'Auch et de la vieille ville, capitale de la Gascogne. Repas pris au château de Saint-Cricq. Découverte de Lectoure.

Venez nombreux, avec vos amis : ils seront les bienvenus !

Le programme détaillé de la journée ainsi que le bulletin d'inscription figurent à la fin de la lettre.

• **Samedi 8 juin, à partir de 9 h 30,** accueil des Amis aux **Archives municipales de Toulouse** dans les nouveaux locaux des Réservoirs de Périole. Conférence de M. **Christian Cau.** Sujet abordé : **les Capitouls.**

• **Samedi 15 juin, à 10 heures précises :** visite de **l'église des Minimes**, à Toulouse, sous la conduite de MM. **Pierre Gérard** et **Marc Miguet.**

Rendez-vous devant l'entrée principale de l'église, avenue des Minimes.

Association

Les amis des archives * POUR INFORMATION
de la Haute-Garonne



Nous vous rappelons que le **Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne** est organisé cette année par nos amis de l'**Association Savès-Patrimoine**. Il se déroulera, comme nous l'avons déjà indiqué, à **Rieumes** les **21-22 et 23 juin** prochains. Le sujet qui sera abordé est, rappelons-le : *"Aux confins de la Gascogne et du Languedoc : les Pays de Rivière-Verdun"*.

Ce sera l'occasion d'entendre de nombreuses et passionnantes communications fort variées (14 jusqu'à présent) et de participer à une sortie, le dimanche, à Gimont, Simorre et Cazaux-Savès.

Si vous souhaitez vous inscrire ou simplement être informé, écrivez-nous en nous communiquant vos coordonnées, le plus tôt possible. Nous vous ferons parvenir, dès qu'il aura paru, le programme détaillé des activités prévues ainsi que le bulletin d'inscription.

* LES TRAVAUX DES AMIS

Notre collaborateur et ami **André Lagarde** de Carbonne, Président-fondateur du Centre Régional des Enseignants d'Occitan, vient de publier un excellent **dictionnaire à double entrée** : "occitan-français - français-occitan" auquel il a attribué, fort justement, le terme de **Palanqueta** (passerelle).

La Palanqueta est un dictionnaire clair maniable pour tous ceux qui désirent passer facilement de l'occitan languedocien, au français et inversement. La Palanqueta ne comporte pas moins de 36 000 mots, des idiotismes attentivement bien choisis accompagnés d'une multitude d'expression imagées propres au langage courant.

On peut se procurer ce dictionnaire en s'adressant au C.R.D.P. 3, rue Roquelaine à Toulouse.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

La prostitution à Cazères sous la Restauration

La prostitution a toujours fait partie des préoccupations de la Municipalité et l'état de sa connaissance est régulièrement sollicité par l'autorité de tutelle⁽¹⁾.

Le 20 septembre 1816, le Maire répondait au questionnaire du sous-préfet de Muret : *"Combien y a-t-il dans la commune de femmes de mauvaise vie faisant le métier de la prostitution ?"*.

"J'aurais l'honneur de vous répondre qu'il en existe quatre, à ce non compris six autres qui, sans être publiques, mènent une fort mauvaise vie qui est d'un très mauvais

⁽¹⁾ Il s'agit du sous-préfet de Muret dans la mesure où Cazères appartient à l'arrondissement de Muret.

exemple dans la commune et portent un grand coup aux mœurs qui sont déjà en grande décadence. Il est et serait on ne peut plus urgent d'y porter remède".

Le Maire de Cazères : Marie André de Dupuy-Montbrun

Gabriel MANIÈRE

Texte transmis par Madame **Marie-France Puysségur-Mora**,
chargée de l'Antenne du Comminges des Archives départementales.

*** RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 84**

En 1679 un secours fut accordé par les Capitouls pour installer **une manufacture de dentelle à l'Hôpital des orphelines** de Toulouse. Où se trouvait cet Hôpital ? Comment fonctionnait la manufacture de dentelles ?

L'hôpital des orphelines était situé rue Villeneuve (actuellement rue Lafayette) à proximité immédiate du **Couvent de Sainte-Catherine de Sienne** dont il dépendait et dont il était séparé par une toute petite ruelle (Voir l'extrait du Plan Jouvin de Rochefort).

Rappelons que le couvent de Ste-Catherine de Sienne qui réunissait des dominicaines réformées appelées aussi Dames noires où Catherinettes avait été fondé en 1603 par Arnaud de Bourret, Conseiller au Parlement et par son épouse, Marie de Costa⁽¹⁾.

En 1621, Gabrielle de Vézian⁽²⁾, devenue entre temps supérieure du Couvent, acheta 4 maisons voisines du couvent pour fonder une Maison des orphelines qui, au départ, devait recueillir 12 pauvres filles destinées à être placées, au "terme de leur formation", comme servantes dans des familles toulousaines. Très rapidement le nombre de pensionnaires augmenta et bientôt ce furent plus de 40 orphelines qui furent admises dans l'établissement. Les filles étaient logées, nourries et habillées⁽³⁾.

Les années passèrent jusqu'à la date du 6 décembre 1679 où une délibération des capitouls⁽⁴⁾ nous apprend qu'une aide importante est demandée à la municipalité toulousaine par la Supérieure du Couvent de Ste-Catherine de Sienne qui a recruté, nous dit-on, une "femme étrangère" pour apprendre à 40 jeunes orphelines à fabriquer de la

(1) Marie de Costa et son mari achetèrent une maison et un jardin rue Villeneuve et firent construire une chapelle et un dortoir. En 1605 Marie de Costa prit le voile et devint la première religieuse du couvent. Elle mourut en 1616.

(2) Veuve de Jacques François Richard, Conseiller au Parlement.

(3) Elles étaient vêtues d'un drap grossier bleu, portaient des souliers en cuir de vache. Leur coiffure était uniforme et dans "la maison" elles étaient habillées avec un grand tablier à manches.

(4) A.M.T. BB 40.

dentelle de Bergame. Les jeunes apprenties seront logées, nourries, habillées et devront pendant 5 ans travailler gratuitement pour l'établissement.

Au terme de ces 5 années, les 40 filles ainsi formées seront autant de maîtresses pour enseigner les autres. L'établissement sera alors, je cite, "*une pépinière et un séminaire qui remplira Toulouse de cette belle manufacture*". D'autant plus que ces jeunes filles resteront à Toulouse qui possèdera désormais une industrie des plus rentables.

Parfaitement convaincus par tous ces arguments les capitouls décident finalement d'octroyer un secours de 300 livres pour favoriser cette entreprise.

Nous ignorons ce qu'il advint par la suite. La manufacture de dentelle parvint-elle à se développer ? Prospéra-t-elle ? La question reste, bien sûr, posée. Des recherches plus approfondies permettraient, sans doute, de répondre à cette question.

Une chose est sûre en tout cas, c'est qu'à la veille de la Révolution l'Hôpital des orphelines existait toujours. Le 16 septembre 1792 les religieuses de Ste-Catherine furent expulsées de leur couvent. Peu de temps après le couvent ainsi que la Maison des orphelines furent mis en vente comme biens nationaux. Les jeunes filles furent alors transférées à l'Hospice de la Grave. En 1811, elles retournèrent dans leurs anciens locaux. Finalement c'est le percement de la rue Alsace-Lorraine qui détruisit définitivement l'orphelinat. Les orphelines furent à ce moment-là installées au n° 42 de la rue des Récollets⁽⁵⁾.

Pour terminer, indiquons que pour obtenir des renseignements plus précis sur le Couvent de Ste-Catherine et sur l'Hôpital des orphelines, on peut consulter aux A.D.H.G. l'ouvrage de Sœur Diane du Christ coté In 8° 2125⁽⁶⁾.

Gilbert FLOUTARD

*** AVIS DE RECHERCHE n° 86**

Dans un des documents étudiés lors du dernier cours de paléographie (A.M.T. DD 129) il est impérativement demandé au maçon qui entreprendra la réparation de la muraille qui s'est effondrée, en 1608, au quartier Saint-Cyprien, à la suite des dernières inondations de la Garonne, d'utiliser un mortier à la **chaux de Cologne**.

Que faut-il entendre par chaux de Cologne ?

⁽⁵⁾ Cf. Chalande, *Histoire des rues de Toulouse*, t. 3, pp. 109-110-111.

⁽⁶⁾ Sœur Diane du Christ, *Un foyer de spiritualité dominicaine au XVIIe siècle : le Monastère Ste-Catherine de Sienne à Toulouse*, Privat, 1976.

* AVIS DE RECHERCHE n° 87

Parmi les mesures prophylactiques conseillées pour combattre l'épizootie de 1774 on indique qu'il convient de "frotter et baigner les narines et la bouche des bêtes, matin et soir, avec du **vinaigre des quatre pendus**" (lettre des amis n° 133, p. 15, article de M. Léon Maux).

Qu'est-ce que "le vinaigre des quatre pendus ?"

* RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

La cloche du Pouy de Touges

La plus grosse et la plus ancienne des trois cloches suspendues au clocher-pignon de l'église du Pouy de Touges, canton du Fousseret, est une des rares portant une inscription en dialecte local. Il y est indiqué la date à laquelle elle fut fondue.

LAN MILA VC XII ... A LA HONOR DIU DI NTA DAMA ET DI SANC PE ...
NO IOHAN DORBESSAN

(L'an 1512 ... à l'honneur de Dieu, de Notre Dame et de saint Pierre ...
Jean d'Orbessan).

Le texte est précédé de deux fleurs de lys.

Jean d'Orbessan est le nom du seigneur du lieu.

André LAGARDE

* AU HASARD DES RECHERCHES

Ceux qui ont acheté la dernière publication des Amis, "*Toulouse au XIIème siècle*" pourront deviner, en regardant attentivement le cliché inséré avant la page 67, "*Toulouse vue d'un aérostat en 1840*" en haut, à droite, au-dessous de l'ensemble des Jacobins surmontant la tour tronquée des Cordeliers, les bras d'un télégraphe Chappe.

Cette installation aérienne avait été inaugurée quelques années auparavant, le 4 mai 1834. Située sur le trajet des deux grandes lignes reliant Paris à Toulon et Paris à Bayonne, elle assurait plus précisément le relais : Agen Bordeaux vers (ou de) Narbonne Avignon.

Rattrapé par le progrès, le télégraphe Chappe disparut en 1854, supplanté par le télégraphe électrique Morse dont la première ligne fonctionna à Toulouse en 1852⁽¹⁾.

A une date plus récente la tour fut utilisée par un fabricant de plombs de chasse. Il précipitait du plomb fondu du haut de la tour ; dans sa chute celui-ci se transformait en gouttelettes qui en durcissant donnait des billes de plomb⁽²⁾.

Outre cette tour, le cliché aérien montre la chapelle conventuelle encore debout en 1840. C'était après Saint-Sernin la plus grande église de Toulouse. Une partie de la voûte s'était écrasée en 1737 et, en 1871, l'église fut victime d'un incendie. Mais c'est surtout en 1873 et 1874 que le pire arriva. Au lieu de restaurer cet édifice, on décida de le démolir à l'exception de la tour toujours debout dans l'enceinte de la Banque de France.

Gilbert IMBERT

*** QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT LES ESCLAVES, LES SERFS ET LES ÉTRANGERS, EN FRANCE**

Les renseignements qui suivent proviennent de l'histoire du droit de A. Bonde (Dalloz, 3e éd., 1927, n° 174 à 180, 298 à 300, 318).

1) L'esclavage en France a été supprimé pratiquement en 1315, d'après la Cour de Cassation :

- ordonnance du 3 juillet 1315 de Louis X,
- ordonnance du 23 janvier 1318 de Philippe V. Confirme la précédente,
- arrêt du 6 mai 1840 de la Cour de Cassation statuant que "tout esclave est libre dès qu'il met le pied sur le territoire français". Cet arrêt ne se réfère qu'à l'ordonnance de 1315 dont il reprend les termes.

Le décret du 4 février 1791 n'eut donc à supprimer que l'esclavage aux colonies. La suppression de l'esclavage en 1848 n'a été rendue nécessaire qu'à la suite de son rétablissement, le 20 floréal an X*.

2) Les serfs n'étaient pas des esclaves. Leur statut présentait beaucoup d'analogies avec les colons du droit romain.

Ainsi le serf était attaché non à un maître, mais à la terre.

(1) - Notice historique sur l'église et le couvent des Cordeliers. Recueil d'extraits de *La semaine catholique*, Toulouse, Librairie Devers-Arnauné, 1871.

- "Le télégraphe Chappe à Toulouse et dans la Haute-Garonne". Un article de Alain Le Pestipon dans *l'Auta*, B.M. Toulouse, LmC 15857.

(2) Archives particulières de la Banque de France, Toulouse.

* Est-ce pour faciliter l'exploitation des plantations possédées par son épouse, Joséphine de Beauharnais, en Martinique, que le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, rétablit l'esclavage dans les colonies ?

Il est une personne et non une chose, a le droit de famille avec mariage légitime, peut acquérir la propriété immobilière ou mobilière, ester en justice...

Cependant au Moyen Age, le même mot latin "servus" désignait les deux états d'esclave et de serf.

3) Le servage a été supprimé presque complètement en 1779.

C'est devenu une curiosité juridique (ex. : les serfs du Mont - Jura).

Dès le XVIème siècle, le servage avait disparu dans la plupart des provinces.

Edit de 1779 : le servage supprimé sans finances sur les terres de la Couronne et dans les provinces engagées. La servitude personnelle est également supprimée dans toute l'étendue du royaume (Isemburt, loc. cit. XX, p. 162).

4) Les étrangers en France au Moyen Age avaient le statut particulier dit des "aubains".

Ceux-ci furent assimilés aux serfs.

Tel était le cas des Juifs venus d'Espagne.

G. LE MONIÈS de SAGAZAN

*** FAITS DIVERS SOUS LA RÉVOLUTION À LAYRAC (Canton de Villemur)**

Des philosophes du XVIIIe siècle épris de rationalisme ont mis en exergue le terme "utilité" à l'origine des excès de la Révolution Française.

En effet, les clercs qui prient, les nobles rentiers mais aussi les mendiants hostiles à tout travail et vivant de façon marginale doivent être pourchassés.

En 1791, les ordres religieux sont abolis, la constitution civile du clergé rend les prêtres, les évêques tributaires de l'État Nation, fonctionnaires prêtant serment.

Un tel dispositif, condamné par le Pape Pie VI allait être à l'origine d'une scission au sein de l'église et du peuple. Les prêtres réfractaires à la Constitution Civile du Clergé étaient pourchassés, déportés, torturés. La Bretagne, la Vendée, l'Anjou s'embrasent. La guerre civile renforçait l'intransigeance du pouvoir central : la Convention 1792-1795 puis le Directoire 1795-1799.

Un épisode de ce genre a eu lieu dans notre village. Laissons la parole à Madame Lagarde.

Recherches concernant le prêtre Viguié, curé de Laurac.

"Pour procéder à ces visites obligatoires dont le but était de rechercher les réfractaires, le Commissaire du Directoire exécutif du canton se rendit dans la commune de Layrac, accompagné des citoyens Crubilhé, agent municipal de cette commune et de Cabié, agent municipal de Villaudric, suivis d'un détachement de quarante hommes de la Garde Nationale.

Leur première opération fut d'investir dans la nuit du 10 au 11 thermidor, la maison du nommé Jean Teyseyré, habitant à Lescalère, près Layrac, attendant qu'il fit jour pour visiter sa maison et arrêter les gens suspects qu'on espérait y découvrir.

Etant entrés sans résistance, les trois agents demandèrent à parler au maître de la maison Jean Teyseyré qui se trouva absent.

Ils ordonnèrent alors que tous les habitants de la maison leur fussent présentés : ce qui eut lieu aussitôt.

Mais les agents durent reconnaître qu'il n'y avait là que les sœurs et les enfants de Teyseyré et trois domestiques de labour.

Ils interpellèrent une des sœurs. Portant la parole si son frère ne donnerait point asile à Viguié, prêtre sexagénaire, ex-curé du dit Layrac, elle répondit peu sur cette question, mais assura qu'il n'était point dans la maison : "pour nous en convaincre, nous fouillâmes avec le plus grand soin et ne le trouvâmes pas".

Mais étant parvenus à une chambre et après l'avoir ouverte, ils trouvèrent un individu dans un lit et lui demandèrent qui il était, il leur déclara aussitôt être François Viguié, prêtre, neveu du curé. Il leur dit s'être fracturé une jambe dans la commune de Buzet.

Les agents lui déclarèrent alors qu'il tombait sous le coup de la loi du 18 messidor (6 juillet 1796) et le mirent en état d'arrestation.

Ne pouvant être transporté à Toulouse à cause de son "incommodité", ils placèrent provisoirement auprès de lui une garde de six hommes jusqu'à ce que l'autorité supérieure en eut ordonné autrement.

Voilà comment cette modeste maison de Lescalère est entrée dans l'histoire régionale jusqu'au 2 mars 1930, jour mémorable où une crue du Tarn sans précédent l'emporta dans ses vagues furieuses.

D'autres maisons du village désignées suspectes furent également visitées. mais en vain.

Il en fut de même des communes environnantes, inspectées minutieusement.

Procès-verbal fut dressé et envoyé à l'administration départementale. "J'ai promis à la famille Teyseyré que s'ils donnaient asile au vieux Viguié, ex-curé, toutes les précautions seraient prises pour qu'il fût arrêté et que Teyseyré lui-même le serait

aussi, pour être jugé en exécuter de la loi du 22 germinal qui déclare complices des prêtres déportés les citoyens qui les recèlent".

La pacification ne viendra que plus tard : le Concordat de 1802 à l'origine d'une mission que nous rappelle la belle croix hosannière en fer forgé du carrefour de Layrac apaisera les esprits.

Robert MOSNIER

SORTIE à AUCH et à LECTOURE

Samedi 1^{er} juin 1996

Départ

Rendez-vous à **7 h 45**, Allées Georges Pompidou
(parking de l'ancienne Ecole Vétérinaire) où se trouvera le car

Départ à 8 heures précises

Vers 9 h 30, arrivée devant la cathédrale d'Auch.

Accueil par M. **Georges Courtès**, Président de la Société archéologique du Gers.

Présentation de la cathédrale et de la ville d'Auch, capitale de la Gascogne.

Présentation des vitraux et des stalles du chœur sous la conduite de M. **Jean-Pierre Suau**.

Découverte de la vieille ville.

12 h 30 : **déjeuner au château de St-Cricq**

(Centre d'accueil et de Congrès de la ville d'Auch).

Après-midi : Visite de Lecture sous la conduite de M. **Georges Courtès**,
Président de la Société archéologique du Gers.

Retour à Toulouse.

Le bulletin ci-dessous dûment complété est à retourner accompagné du chèque de paiement
libellé à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne
à l'**Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**,
11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse
avant le **vendredi 24 mai**.

✂-----

Bulletin d'inscription

Nom et prénom :

Adresse :

..... N° de tél. (facultatif)

Nombre de personnes prenant le car :

Nombre de personnes utilisant leur voiture :

Ci-joint mon chèque de 160 F x = F.

Pour ceux qui utilisent leur voiture : 130 F x = F.

Date et signature :

T.S.V.P.

Menu servi par la S.A.R.L. Saubestre,
traiteur à Mauvezin

*
* *

Assiette gasconne avec foie gras
Magret, sauce champignons
Gratin dauphinois
Pastis aux pommes

Vins :
Côtes de St-Mont rouge
Flutelle demi-sec
Café

*
* *

✂-----

A l'intention des amis qui utilisent leur voiture personnelle

*"La visite promenade n'étant pas un rallye automobile,
les véhicules ne circulent pas en convoi. Ils circulent sous la seule responsabilité
de leur conducteur qui doit respecter les règles du code de la route."*

A , le 1996

Signature du conducteur :